DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le onze avril à 10 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

Etaient présents : Mmes Sylvie FEUILLADE, Nadine DURAND, Pascale GERVAIS BORDIER
MM. François GRANIER, Olivier PLANARD, Guillaume PIC, Geert SCHILTMANS, Yohan FELICIEN
Mme Mireille TOURAILLES a donné procuration à Mme Pascale GERVAIS BORDIER
Mme Nathalie REGNIER a donné procuration à M. Olivier PLANARD
M. Hugues ALORY a donné procuration à M. Guillaume PIC

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Pascale GERVAIS BORDIER, ayant été désignée, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu des séances précédentes
- Adoption du Compte Administratif 2014
- Adoption du Compte Administratif 2014 du service assainissement
- Affectation du résultat
- Affectation du résultat du service assainissement
- Comptes de Gestion 2014 : Commune, Assainissement
- Vote des taux
- Adoption du Budget 2015
- Adoption du budget assainissement 2015
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu des séances précédentes :

A l'unanimité (11 votants) les procès-verbaux des séances du 5 mars 2015 et du 3 avril 2015 sont adoptés. Monsieur le Maire rappelle que les comptes-rendus sont affichés en mairie, publiés sur le site internet et diffusés aux conseillers par voie télématique ou postale.

II. Adoption du Compte Administratif 2014 (2015/0019) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Sylvie FEUILLADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. François GRANIER, Maire de Montmirat, donne présentation du compte qui se résume ainsi :

		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES		118 821.18	179 772.43
RECETTES		114 576.95	190 734.86
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 4 244.23	10 962.43
RESULTAT REPORTE EX.2013		3 971.00	15 638.02
RESULTATS CUMULES AU 31.12.14		- 273.23	26 600.45
RESULTATS DE CLOTURE		26 327.22	
RESTES A REALISER	DEPENSES	64 230.00	
RESTES A REALISER	RECETTES	26 040.00	

Le Conseil reconnaît la sincérité des écritures, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Présents : 7 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

III. Adoption du Compte Administratif 2014 du service assainissement (2015/0020) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Sylvie FEUILLADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du service assainissement dressé par M. François GRANIER, Maire de Montmirat, donne présentation du compte qui se résume ainsi :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	16 830.96	23 553.47
RECETTES	63 531.68	33 050.61
RESULTAT DE L'EXERCICE	46 700.72	9 497.14
RESULTAT REPORTE EX.2013	12 294.71	18 328.62

RESULTATS CUMULES AU 31.12.14		58 995.43	27 825.76
RESULTATS DE CLOTURE		86821.19	
RESTES A REALISER	DEPENSES	148 072.00	
RESTES A REALISER	RECETTES	72 890.00	

Le Conseil reconnaît la sincérité des écritures, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Présents : 7 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

IV. Affectation du résultat (2015/0021) :

Après avoir entendu le compte administratif 2014, faisant apparaître un excédent d'exploitation de 26 600.45 euros le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter en excédent reporté à la section d'exploitation 26 327.22 €,
- d'affecter en réserves 273.23 €.

Présents : 08 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

V. Affectation du résultat du service assainissement (2015/0022) :

Après avoir entendu le compte administratif 2014 du service assainissement, faisant apparaître un excédent d'exploitation de 27 825.76 euros, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter en excédent reporté à la section d'exploitation 27 825.76 €.

Présents : 08 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

VI. Comptes de Gestion 2014 : Commune, Assainissement :

A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 MAIRIE (2015/0023)

Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les comptes paraissent réguliers,
1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

B) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 SERVICE ASSAINISSEMENT M49 (2015/0024)

Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les comptes paraissent réguliers,
1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

VII. Fixation des taux des taxes (habitation, foncier, foncier non bâti) (2015/0025) :

M. le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2014. Il propose de les conserver pour 2015.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition énoncés ci-dessous :
Taxe d'habitation : 8.84 %
Foncier Bâti : 13.04 %
Foncier non Bâti : 51.50 %
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

VIII. Adoption du budget 2015 (2015/0026)

M. le Maire présente le projet du budget unique pour l'exercice 2015.
Il donne lecture article par article de la section de fonctionnement et d'investissement.
Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à : 329 457 Euros
Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à : 206 849 Euros
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget unique 2015.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

IX. Adoption du budget assainissement 2015 :

A) Amortissement sur le budget assainissement (2015/0027)

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'amortir les travaux terminés ainsi que les subventions correspondantes sur le budget d'assainissement. Il propose d'amortir l'extension de 211 380.26 € (compte 2158) de façon linéaire pendant 60 ans et les subventions de 8 070.71 € et 4 611.83 € (compte 131) de façon linéaire pendant 15 ans.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir l'extension de 211 380.26 € (compte 2158) de façon linéaire pendant 60 ans et les subventions de 8 070.71 € et 4 611.83 € (compte 131) de façon linéaire pendant 15 ans.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

B) **Adoption du budget assainissement 2015 (M49) (2015/0028) :**

M. le Maire présente le budget unique assainissement 2015.
Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à : 203 336 Euros
Les recettes et les dépenses d'exploitation s'équilibrent à : 60 116 Euros.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget unique assainissement 2015.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

VII. Questions diverses :

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 00.